



# S'approprier l'Agenda 2030 dans son territoire

---

Dans cette partie, nous montrerons que les compétences des collectivités leur donnent d'importants moyens et leviers pour contribuer aux Objectifs de développement durable, et proposerons quelques clés pour faciliter l'appropriation locale de l'Agenda 2030.

---

Les compétences des collectivités pour contribuer aux ODD .....	<b>28</b>
Comment décliner localement les ODD? .....	<b>34</b>
Ressources pour aller plus loin .....	<b>37</b>

# Les compétences des collectivités pour contribuer aux ODD

Il s'agit ici de croiser les différentes compétences des collectivités et les leviers d'exercice de ces compétences (outils stratégiques opposables ou non opposables, maîtrise d'ouvrage/ études/ travaux, politiques de financement, fonctionnement) avec les ODD. Ce croisement est présenté plus bas, dans un tableau qui peut se lire en ligne ou en colonne. Cet exercice permet de mettre en avant que :

- ▶ Toutes les collectivités sont concernées par les ODD, et ce de manière assez homogène ;
- ▶ Si l'on prend en compte toutes les compétences des collectivités, elles recouvrent largement les 17 ODD ;
- ▶ Les compétences des différentes catégories de collectivités sont imbriquées entre elles, ce qui rend évident l'importance d'actions concertées et articulées entre ces échelles ;

**« Toutes les collectivités sont concernées par les ODD »**

- ▶ Les champs de compétence des collectivités sur lesquels se polarisent le plus d'ODD, quel que soit l'échelon territorial retenu, concernent l'urbanisme (14 ODD), l'intervention dans le domaine économique et l'aménagement rural/la planification du territoire (13 ODD), l'action sociale et la santé (12 ODD), l'enseignement (11 ODD) et le logement/habitat (10 ODD). Il semble donc que « l'aménagement du territoire » au sens large du terme peut être identifié comme le vecteur d'atteinte des ODD le plus transversal ;
- ▶ Le levier d'exercice « outils stratégiques » est celui qui semble le plus identifié pour atteindre les ODD (entre 10 et 13 ODD concernés).

Les développements qui suivent ainsi que l'annexe sur les compétences ont été rédigés par le Cerema.

## Compétences, fonctionnement et animation territoriale

La construction d'un territoire est le fruit de la rencontre de l'action de différents acteurs, qu'ils soient privés (acteurs économiques, administrés, associatifs...) ou publics (collectivités locales, État, établissements publics...). La collectivité locale, à l'échelle de son territoire, peut endosser plusieurs rôles dans la mise en œuvre des ODD.

Tout d'abord, l'aspect le plus évident concerne l'exercice des compétences de la collectivité. C'est l'objet de cette section, qui vise à préciser, pour chaque catégorie de collectivité, quelles compétences peuvent concourir à la réalisation des ODD (pour un détail des compétences de chaque niveau de collectivité, se reporter à l'annexe de ce guide). Cela permet notamment de valoriser les actions concourant à l'atteinte de ces objectifs. Cette démarche est particulièrement pertinente pour les collectivités et Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants pour lesquels il est obligatoire de produire un Rapport sur la situation développement durable en utilisant comme référentiel l'Agenda 2030 (décret de 2011 d'application de la loi « Grenelle II », complété par la loi du 4 août

2021 relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales).

Le tableau synthétique situé en fin de cette section et l'analyse qui suit s'intéresseront ainsi principalement à l'exercice de ces compétences. Par ailleurs, le fonctionnement interne de la collectivité (choix de localisation du siège, empreinte écologique de ses bâtiments, politique interne en matière de mobilité, gestion des déchets, administration exemplaire ...) est également important dans l'atteinte des ODD sur le territoire.

**« Valoriser les actions concourant à l'atteinte des ODD »**

Enfin, les collectivités peuvent jouer un rôle en matière d'animation territoriale de l'écosystème d'acteurs locaux, afin d'accompagner certaines réflexions, susciter des initiatives territoriales, inciter à la construction de partenariats : il s'agit là d'un rôle essentiel pour mettre en

mouvement l'ensemble du territoire dans l'Agenda 2030. C'est d'ailleurs une des composantes importantes de la mise en œuvre de l'ODD 17. Cependant, ce rôle concernant potentiellement toutes les compétences et tous les ODD, il ne sera pas intégré dans le tableau ni analysé par la suite. Il n'en demeure pas moins capital et la fin de cette analyse reviendra sur cette dimension.

## Le fonctionnement interne

Le fonctionnement propre à chaque niveau de collectivité interagissant avec certains ODD, la collectivité peut étudier comment faire évoluer sa pratique et son organisation interne de manière à améliorer sa contribution au développement durable. On pourra citer à titre d'exemple :

- ▶ Locaux et accès : localisation, dématérialisation optimale, accès aisé par les transports en commun et les modes actifs de ses administrés

aux différents services publics, accès personnes à mobilités réduites (PMR), mobilité des salariés avec une empreinte carbone réduite ;

- ▶ Bâti durable : économe en énergie, emploi de matériaux durables...
- ▶ Politique de gestion des déchets produits ;
- ▶ Mobilité en lien avec l'activité : réduire l'empreinte carbone ;
- ▶ Favoriser l'emploi des femmes, lutter contre les discriminations.

## Méthodologie du croisement compétences et ODD

Pour faciliter le croisement entre compétences des collectivités et ODD, il est proposé de sérier les différentes catégories de collectivités locales, les modalités d'exercice de leurs compétences, le niveau d'intervention afférant (stratégie, planification, maîtrise d'ouvrage...) et d'identifier les ODD correspondants. L'objectif est d'identifier les leviers

dont dispose chaque collectivité pour atteindre ces objectifs. Aussi, afin d'identifier la corrélation entre les ODD et la stratégie portée par les collectivités, il est proposé d'utiliser la clef d'entrée « champs de compétence thématiques » de celles-ci de manière à faciliter l'identification des leviers d'action dont elles disposent et les ODD correspondants.

## Mode d'emploi du tableau de croisement

La volonté d'établir de manière exhaustive la correspondance entre les ODD et l'ensemble des compétences a conduit le Cerema à créer le **tableau d'analyse synthétique** présenté ci-après. Dans ce tableau, pour chaque catégorie de collectivité (lettre), chaque ODD (en colonne) est croisé avec les 24 champs d'actions thématiques de compétences (comme sport, tourisme, déchets... en ligne) ainsi qu'avec les 4 leviers d'exercice (stratégie, opérationnel, financier, fonctionnement interne, en couleur). Chacune des compétences s'exerce en effet à travers un ou plusieurs de ces leviers :

- ▶ Outil stratégique : leviers d'exercice permettant l'anticipation, l'orientation ainsi que les politiques d'action ;
- ▶ Opérationnel (maîtrise d'ouvrage, études et travaux) : levier d'action d'investissement, en régie ou par des entreprises, pour la réalisation principalement

d'études et de travaux, et ponctuellement de gestion (délégation de service public, partenariats : appel à investisseurs, partenariats public-privé (PPP)...);

- ▶ Politique de financement : subventions (appels à projets, dispositifs de financement...);
- ▶ Fonctionnement interne : les politiques d'organisation administratives interagissent avec certains champs des ODD. En 2022, les collectivités employaient près de 2 millions de personnes.

On pourra lire le tableau :

- ▶ En ligne : par exemple, si l'on est responsable d'un service enfance – jeunesse d'un département, on regardera la ligne correspondante et les mentions « D » dans le tableau ;
- ▶ En colonne : si l'on s'intéresse à la mise en œuvre d'un ODD, on regardera dans la colonne correspondante quelles collectivités et quelles compétences on peut mobiliser.

## Détail des compétences par collectivités et liens avec les ODD

Le tableau synthétique ci-après présente les compétences des collectivités (entre régions, départements, groupe communal) et par type de leviers d'actions (stratégiques, opérationnels, financement, fonctionnement), recoupés avec les 17 ODD.

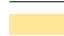

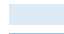

Une version plus détaillée, réalisée par le Cerema,

explique les leviers d'actions possibles par compétences. Elle est disponible en ligne via ce lien : <https://tinyurl.com/CompetencesCTODD>. Cette version permet d'analyser chaque politique des collectivités, de l'élaboration d'un PCAET à la gestion des écoles primaires, à l'aune des ODD et leur impact possible sur l'Agenda 2030.

ODD	1 Pas de Pauvreté	2 Faim "zéro"	3 Bonne santé Bien être	4 Éducation de qualité	5 Égalité des sexes	6 Eau et assainissement	7 Énergie propre coût abordable	8 Travail décent croissance économique
Sécurité								
Action sociale et santé	D	CE R	CE D	D	CE R	CE D	D	
Emploi – insertion professionnelle					R	CE D R		CE R CE D R CE D R
Enseignement				CE D R	CE D R	CE D R		CE D R CE D R
Enfance – Jeunesse			CE D	CE	CE D	D	CE	D
Sport			D R	CE D R	CE D R	D R	CE D R	CE D R
Action Culturelle			D	CE D R	CE D R	D	D R	D R
Tourisme			CE D R	D R	CE D	R		CE D R
Formation professionnelle et apprentissage			R	CE R	R	R	CE R	R
Intervention dans le domaine économique				CE D R		CE D R	CE D R	CE D R
Urbanisme			CE R			CE	CE	CE
Politique de la ville	CE D R		CE D R			CE D R	CE D R	CE D R
Aménagement rural Planification et aménagement du territoire			CE D R			CE D R	CE D R	CE D R
Logement et habitat	CE	CE D R	D	CE	CE D R	D	CE	
Environnement et patrimoine			D R	R	CE D			CE D R
Déchets					CE R			CE D
Eau et assainissement			CE D R	CE D R	CE D R		CE D R	CE D R
Réseaux câblés et télécommunications				CE D R				CE D R
Énergie	D		D				CE	R
Ports, voies d'eau et liaisons maritimes			CE D R	CE D R				CE D R
Aérodromes								CE D
Transports scolaires								CE R
Transports publics			CE D R	CE D R	R	CE D R		CE
Funéraire				CE				

## Légende

### Leviers d'exercice de compétences

	Outils stratégiques - opposables et non opposables
	Maîtrise d'ouvrage, études et Travaux
	Politiques de financement
	Fonctionnement

### Type de collectivité

<b>CE</b>	Communes (ou EPCI)
<b>D</b>	Départements
<b>R</b>	Régions

9 Industrie innovation et infrastructure	10 Inégalités réduites	11 Villes et communautés durables	12 Conso et production responsables	13 Lutte contre le changement climatique	14 Vie aquatique	15 Vie terrestre	16 Paix, justice institutions efficaces	17 Partenariats pour réalisation des objectifs
							CE D R	CE D R
	D	D R	CE D R	CE D R			D R	CE D R
	D	CE R	CE D R	CE D R			CE R	CE D R
R	CE D R	CE D	CE D R	CE D R	CE D R		CE D R	CE D R
		CE D	CE	CE D			CE D	CE D
					CE D R		D	CE D R
		D	R	CE D R			D	CE D R
			CE D R	CE D	CE D R		CE D R	CE D R
		R	CE R	R			R	CE R
CE D R	CE D R		CE D R	CE R	CE D R	CE D R	CE D R	CE D R
R		CE R	CE D R	CE	CE R	CE D R	CE D R	CE D R
		CE D R	CE D R				CE D R	CE D R
		CE D R	D	CE D R	D	CE D R	D	CE D R
		CE	CE D R	D	CE D R		CE	CE D R
			D		D R	R	CE D R	D R
			CE D	CE D	CE D		CE D	CE D
		CE D R	CE D R	D	CE D R	D	CE D R	CE D R
	CE D R		CE D R					CE D R
R	CE D R		R	CE D R	CE D R	CE D R	CE D R	CE D R
	R	D R			CE D R	D R	CE D R	CE D R
		CE D R	CE D		CE D R	CE D	CE D R	CE D
		CE R	CE R	CE R	CE R	CE R	CE R	CE R
	CE	CE R	CE D	R	CE D R	CE D R	CE D R	CE D R
			CE				CE	

## Analyse du tableau de croisement

Premier constat, l'imbrication (prévisible) des compétences des différentes catégories de collectivités rend évidente l'importance d'actions concertées, articulées, entre ces échelles. Autre enseignement, le champ de compétence sur lequel se polarise le plus d'ODD (14 ODD) est l'urbanisme. Viennent ensuite l'intervention dans le domaine économique et l'aménagement rural et la planification du territoire (13 ODD). Suivent l'action sociale et la santé (12 ODD), l'enseignement (11 ODD) et le logement habitat (10 ODD). Sur les trois champs de compétences urbanisme, économie et aménagement rural, c'est le levier d'exercice « outils stratégiques », qui est le plus identifié (entre 10 et 13 ODD concernés). Aussi, au regard de ce constat, il apparaît que le potentiel de levier d'exercice le plus transversal aux 17 ODD est l'outil stratégique, qu'il s'agisse de planification urbaine, économique ou pro-

gramme d'aménagement. C'est donc l'aménagement du territoire au sens large qui peut être identifié comme le vecteur d'atteinte des ODD le plus transversal.

Pour chacune des trois strates de collectivités locales, voici les champs de compétences regroupant le plus d'ODD :

- Pour le niveau régional : le domaine économique (13 ODD), la planification et l'aménagement (13 ODD), l'enseignement et l'urbanisme (13 ODD).
- Pour le niveau départemental : la planification et l'aménagement (13 ODD), l'action sociale et la santé (12 ODD), le domaine économique (12 ODD) et l'enseignement (11 ODD).
- Pour le groupe communal : la planification et l'aménagement (13 ODD), l'urbanisme (13 ODD), les transports publics (12 ODD) et l'enseignement (11 ODD).



## Les projets stratégiques locaux et les ODD

En complément du tableau qui précède, cette rosace réalisée par le Cerema représente les projets territoriaux, démarches et dispositifs locaux pouvant concourir aux ODD. Non exhaustive, elle a vocation à alimenter le débat multi-ac-

teurs, à être enrichie et complétée par eux. C'est un outil de visualisation, par ODD, des dispositifs réglementaires, démarches volontaires, labels et programmes thématiques locaux pouvant contribuer aux ODD.

## Les collectivités locales: un acteur pivot en prise avec de nombreux acteurs territoriaux

Les collectivités disposent de compétences qui peuvent significativement contribuer à la réalisation des ODD. Ces compétences, pour se réaliser, s'articulent avec l'action d'autres acteurs. Parmi ces acteurs, on pourra citer :

**Les différentes structures dont sont membres les collectivités locales :** établissements publics territoriaux de bassin, syndicats de rivière, établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux, syndicats mixtes départementaux (énergie électrique, gaz, fibre optique...), syndicats mixtes inter-EPCI dans les domaines de l'éclairage public et de l'énergie, assainissements, gestion des eaux pluviales, adduction en eau, syndicats mixtes de schéma de cohérence territoriale, de parc naturel régional, de grands sites de France, ou d'autorité organisatrice de la mobilité, les CAUE, agences d'urbanisme, offices du tourisme...

**Les structures d'ingénierie, d'appui et de réalisation de type Pays/PETR, agence, chambres consulaires, établissements publics d'État, structures mixtes État/collectivités...** dont les compétences ou les champs de mission ont un lien avec une ou plusieurs politiques des collectivités locales... À titre d'exemple, on peut citer l'ensemble des filiales de la Caisse des Dépôts, Aéroports de Paris, la Société du Grand Paris, les ports, les opérations d'intérêt national, les groupements d'intérêt publics, les sociétés

d'économie mixte, certaines sociétés publiques locales, les bailleurs publics.

**Les associations d'intérêt général :** certaines des 2 000 associations d'intérêt général loi 1901 peuvent venir prolonger des politiques publiques. À ce titre, elles ne peuvent être dissociées de la démarche de sensibilisation aux ODD ; certaines de ces associations disposant d'un lien étroit avec les structures internationales (Croix Rouge, Secours Populaire).

**Les structures internationales,** avec lesquelles les collectivités peuvent partager des buts ou outils : Organisation des Nations Unies (c'est le cas avec l'Agenda 2030!), organisations non gouvernementales, services de coopération décentralisés, etc.

On voit ainsi que l'ensemble de ces acteurs pourront concourir à l'atteinte des ODD. Les liens entre les collectivités et nombre de ces acteurs induisent ainsi une continuité d'actions à travers laquelle l'effet levier des collectivités est très large : les collectivités diffusent leur action bien au-delà de leur propre activité, vers d'autres acteurs. Les collectivités jouent ainsi un rôle clef par la capacité d'action et de partenariat qu'elles ont, au niveau local. C'est aussi le sens des partenariats appelés par l'ODD 17. C'est pourquoi inscrire l'action des collectivités locales dans la perspective des 17 ODD peut concourir à diffuser très largement l'Agenda 2030 et à en atteindre les objectifs.

**« Les collectivités diffusent leur action bien au-delà de leur propre activité, vers d'autres acteurs. »**

**2 000**  
associations  
d'intérêt  
général  
peuvent  
prolonger  
des politiques  
publiques

# Comment décliner localement les ODD ?

Il existe plusieurs manières d'intégrer les ODD dans les politiques locales. Certaines collectivités ont intégré des cibles des ODD dans les documents de planification existants ; d'autres ont rédigé un document dédié pour expliquer leur contribution à l'atteinte de l'Agenda 2030 (Revue locale volontaire) ; d'autres encore ont commencé à s'appropriier les ODD à travers l'exercice annuel imposé d'élaboration des rapports de développement durable. Certains acteurs locaux utilisent les ODD comme des dispositifs d'évaluation de projets ou de diagnostic

de territoire, ou même pour analyser la contribution de leur budget au développement durable. Dans tous les cas, il est important de s'approprier l'Agenda 2030 en le traduisant dans le langage du territoire, en lien avec ses spécificités.

S'il est possible de décrire des caractéristiques du territoire au regard des 17 ODD (forces, faiblesses, maturité ou vulnérabilité par rapport à chaque enjeu), il est très utile également de raisonner à partir de la déclinaison des objectifs par cible.

## Territorialiser les cibles onusiennes

Une façon innovante d'embrasser l'ambition transformationnelle de l'Agenda 2030 réside dans la capacité d'un acteur à comprendre l'esprit des cibles qui ne lui sont pas adressées directement pour les traduire en cible intelligible et atteignable avec les leviers locaux dont il dispose.

Par exemple, la cible 10.c de l'ODD 10 sur les inégalités « *D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %* » implique des mécanismes qui ne relèvent a priori pas des compétences de collectivités mais du secteur bancaire. Pourtant, afin de garder l'esprit de solidarité avec les migrants du texte onusien, une collectivité territoriale pourrait tout à fait traduire cette cible de la façon suivante : « *D'ici 2030, faire en sorte de favoriser les projets générateurs de ressources économiques impliquant des migrants afin de favoriser le lien de solidarité financière avec leur famille dans leur pays d'origine* ».

La cible 8 de l'ODD 3 sur la santé et le bien-être engage à « *Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture santé universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable* ». Là encore, cette cible ne relève a priori pas de la compétence de collectivités territoriales françaises mais plutôt du niveau national, du moins en France. Or, au niveau d'un territoire, une collectivité pourrait très bien imaginer une grande campagne de sensibilisation pour amener les populations ayant droit à la CMU, mais

non bénéficiaires, à s'inscrire dans le dispositif. Dans son document sur la budgétisation soutenable<sup>11</sup>, l'Association française de normalisation (AFNOR) liste des questions qu'une collectivité peut se poser pour sélectionner et territorialiser les cibles des ODD :

► Cette cible est-elle pertinente pour le territoire et/ou la collectivité ? Attention à ne pas écarter trop vite une cible qui serait jugée non appropriée : il faut vérifier si l'esprit de la cible onusienne peut être traduit dans des objectifs locaux.

► Cette cible est-elle entièrement pertinente pour le territoire ? Doit-elle être complétée ?

► Cette cible inclut-elle l'ensemble de l'enjeu concerné sur le territoire ou son libellé est-il assez précis pour être parlant ?

► Est-ce que tous les termes onusiens de la cible sont assumés et compréhensibles par les acteurs de la collectivité et du territoire ?

► Les cibles ainsi conservées et reformulées sont-elles suffisantes pour couvrir l'ensemble des enjeux de développement durable sur le territoire ?

Et si, à l'analyse des ODD, des éléments essentiels du développement durable semblent manquer, pourquoi ne pas les ajouter ? Si le fait de ne prendre en compte qu'une partie des ODD trahit l'esprit de l'Agenda 2030, ajouter des cibles voire des ODD ne peut que l'enrichir, sous réserve que les cibles et objectifs soient compatibles entre eux. La ville de Strasbourg a fait le choix de créer un 18<sup>e</sup> ODD dédié à la culture, d'autres collectivités mettent l'accent sur la place du sport.

La traduction de l'ensemble des 169 cibles de l'Agenda 2030 dans des objectifs territorialisés peut être un travail long et fastidieux, en parti-

**« Traduire l'esprit des cibles en fonction des leviers locaux »**

<sup>11</sup> Pour un budget soutenable des collectivités territoriales, <http://suri.li/jyikt0>

culier pour les petites collectivités peu dotées en ingénierie. Une autre approche possible, plus simple, pour s'appropriier les ODD est de construire à partir d'eux et sur la base d'un état des lieux du territoire des « défis » ou des « mis-

sions » alignés sur ses priorités. C'est par exemple ce qu'ont fait la Ville d'Evian et le Conseil départemental des Hauts-De-Seine dont les retours d'expérience sont présentés dans la dernière partie de ce guide.

## Des indicateurs localisés

L'échec des politiques de développement durable menées depuis les années 1980 a été analysé en 2013 comme la conséquence de trajectoires floues et de l'absence de cibles précises. L'Agenda 2030 se distingue des démarches précédentes par son insistance sur l'imbrication des dimensions économique, sociale et environnementale, et par l'importance particulière accordée à l'évaluation comme méthode permettant de garantir l'atteinte des ambitions fixées à l'horizon 2030.

La formalisation de consensus aux niveaux internationaux et européens repose sur le partage de grands principes, mais aussi, de plus en plus, sur des objectifs quantifiés. Ainsi, l'Agenda 2030 de l'ONU adosse 232 indicateurs aux 169 cibles de ses 17 Objectifs de développement durable. Ces indicateurs sont particulièrement utiles pour évaluer, à l'échelle de la planète, l'engagement international vers les ODD et en apprécier l'efficacité. Dès lors qu'il s'agit d'interroger la contribution d'un État à ces mêmes objectifs, ils doivent être complétés ou adaptés.

L'ONU invite ainsi les pays à se doter de leurs propres indicateurs nationaux. En France, le Conseil national de l'information statistique (CNIS) a coordonné l'élaboration du cadre national pour le suivi de l'atteinte par la France des 17 ODD, qui prend la forme d'un tableau de bord de 98 indicateurs nationaux. Par ailleurs, les nouveaux indicateurs de richesse nationaux visant à dépasser les limites du seul PIB comme indicateur de développement s'inscrivent désormais dans le cadre des ODD. Cette mise en adé-

quation des ambitions nationales avec celles de l'Agenda 2030 est une condition nécessaire mais non suffisante pour l'atteinte des 17 ODD. Les collectivités sont en effet des actrices essentielles du développement durable et doivent à ce titre se doter également d'indicateurs qui correspondent à la réalité de leur territoire, et ajustés à leurs cibles.

Pour mesurer l'atteinte de ses objectifs, chaque collectivité peut se doter d'indicateurs propres, qu'elle choisit ou construit elle-même et pour lesquels elle peut collecter régulièrement des données. L'Insee et le SDES (Service des données et études statistiques, service statistique du ministère de la Transition écologique) se sont par ailleurs associés pour produire et mettre à disposition un ensemble d'indicateurs territoriaux pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030<sup>12</sup>. Ces indicateurs, permettent une approche régionale, départementale et communale. Disponibles sous forme de graphiques, de tableaux ou de cartes, ils sont librement téléchargeables et actualisés régulièrement.

**« L'ONU invite les pays à se doter de leurs propres indicateurs nationaux »**

En complément de ces données, les collectivités peuvent également recourir à l'outil ODDetT<sup>13</sup>, une initiative de la DEAL Réunion développée par le réseau des directions régionales de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL, DEAL et DRIEAT), en partenariat avec l'Insee et le Commissariat général au développement durable. L'outil permet, pour tous les territoires métropolitains et ultramarins, de visualiser des représentations d'indicateurs du développement durable sous forme de graphiques et de cartes.

## Les bénéfices de l'évaluation pour la démarche d'Agenda 2030 local

Si l'évaluation ne se résume pas à la sélection et au calcul d'indicateurs, ces derniers constituent une des modalités d'évaluation privilégiées, en particulier par les décideurs. Le « chiffre » reste aujourd'hui un moyen utile pour rendre appréhendable et communicable une réalité souvent

complexe. Selon les objectifs poursuivis, l'effet des actions menées peut toutefois également se mesurer de façon qualitative (changement observé, satisfaction exprimée, etc.). Des indicateurs bien choisis permettent d'évaluer de façon pertinente et parlante l'atteinte des

**232**  
indicateurs  
adosés aux  
169 cibles  
des 17 ODD.

<sup>12</sup><https://www.insee.fr/fr/statistiques/4505239#consulter>

<sup>13</sup><https://oddet.tlab.sspcloud.fr/app/dealapp>

objectifs. Ils facilitent ainsi la redevabilité aux citoyens et la communication sur les avancées en matière de développement durable.

Tout autant que la définition et la mise en œuvre des politiques de développement durable, la démarche d'évaluation et le travail de définition d'indicateurs liés aux 17 ODD et aux cibles locales, doivent être autant que possible le résultat d'une coopération avec les acteurs du territoire. L'évaluation est alors une opportunité d'approfondir une vision partagée du territoire. L'élabora-

tion et l'alimentation des indicateurs peuvent induire un travail transversal et partenarial favorisant le décloisonnement des services et des

approches, facilitant la coordination des différents échelons territoriaux et le dialogue avec les parties prenantes. Enfin, l'inscription de la démarche d'évaluation dans le cadre commun des 17 ODD rend propices les échanges entre collectivités et la mise en visibilité internationale. L'évaluation peut ainsi fonder le sens de l'action locale, sa légitimité, et ses conditions de pérennité.

---

**« L'inscription de la démarche d'évaluation dans le cadre commun des 17 ODD rend propices les échanges entre collectivités »**

---

## Le RFSC, un outil européen pour l'évaluation des ODD

Initié en 2008, le référentiel européen des villes et territoires durables ou RFSC (<http://www.rfsc.eu>), a été développé par le Cerema et le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), en collaboration avec le conseil des communes et régions d'Europe (CCRE). Il vise à faciliter le travail de suivi et d'évaluation des politiques locales. Disponible gratuitement sur internet, cette plate-forme propose :

- ▶ des outils d'auto-évaluation qui permettent aux collectivités de s'approprier les ODD de l'ONU en relisant leurs projets de territoire ou stratégies de développement durable au regard des 17 ODD et en estimant la contribution de leurs actions à l'atteinte de ces objectifs ;
- ▶ une base souple d'environ 150 indicateurs, adaptés à l'échelle locale, facilement mobilisables

et ventilés selon les 17 ODD. Les collectivités peuvent ainsi constituer leur propre système de suivi, à partir de cette bibliothèque, et ajouter leurs propres indicateurs, adaptés à leurs priorités, à leurs ressources et capacités.

### LES INDICATEURS DU RFSC

Les indicateurs du RFSC résultent d'une sélection rigoureuse parmi plus de 6000 indicateurs provenant de bases de données locales, européennes et internationales. Des représentants des États membres, du CCRE, de la Commission européenne et de villes européennes ont participé à cette sélection. Les indicateurs mondiaux des ODD ont été pris en compte et adaptés localement lorsque cela était pertinent. Chaque indicateur fait l'objet d'une fiche descriptive,

précisant la source, des indications méthodologiques et des informations concernant la disponibilité des données nécessaires au niveau de la ville ou de l'aire urbaine. Les critères ayant présidé à leur sélection sont la pertinence de l'indicateur par rapport aux objectifs européens, et la disponibilité et de la facilité d'accès aux données au niveau local. Le programme Copernicus et l'audit urbain – exploités par l'Agence européenne de l'environnement, la DG Regio ou par de nombreux projets financés par l'Union européenne – mettent à disposition de plus de 600 villes européennes un large panel de données, facilitant la mise en œuvre de démarches de suivi et d'évaluation des progrès vers l'atteinte des 17 ODD.

# Ressources pour aller plus loin

## Compétences des collectivités territoriales

- ▶ Tableau détaillé des compétences des collectivités au regard des ODD (réalisé par le Cerema): <https://tinyurl.com/CompetencesCTODD>
- ▶ Répartition des compétences par type de collectivité (Tableau synthétique novembre 2019): [https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/Compétences/1.%20les%20compétences/tableau\\_de\\_compétences-novembre2019.pdf](https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/Compétences/1.%20les%20compétences/tableau_de_compétences-novembre2019.pdf)

## Indicateurs Monde et Europe

- ▶ Les indicateurs mondiaux pour le suivi des ODD, United Nations Statistics Division: <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/indicators-list/>
- ▶ Le site du RFSC: <http://www.rfsc.eu>
- ▶ Rapport des villes flamandes sur la localisation des indicateurs des ODD, Association des villes flamandes: <https://www.local2030.org/library/620/Local-Indicators-for-the-2030-Agenda-Sustainable-Development-Goals.pdf>

## En France

- ▶ Pour s'informer, mobiliser, accéder à des ressources, le site Agenda 2030 mis à jour en juillet 2024 propose l'actualité liée aux ODD: <https://www.agenda-2030.fr/>
- ▶ Les indicateurs du CNIS pour le suivi national des ODD, Insee: <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2654964>
- ▶ Les nouveaux indicateurs de richesse, 2024, Insee: [www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/3281778/NIR.pdf](http://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/3281778/NIR.pdf)
- ▶ Indicateurs de richesse nationale, Insee: <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3281778>
- ▶ Tendances de la France pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2030: <https://www.agenda-2030.fr/rosace/index2023.html>

## Dans les territoires

- ▶ Élaborer des indicateurs de contribution aux ODD pour nourrir des stratégies territoriales, Guide méthodologique, janvier 2019, Commissariat général du développement durable (CGDD): [https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/odd\\_guide\\_def\\_cle0f6426.pdf](https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/odd_guide_def_cle0f6426.pdf)
- ▶ Divers outils pour l'évaluation et le suivi des ODD sur le site « localisons les ODD » du PNUD, UN Habitat et Global Taskforce: <https://www.local2030.org/index.php/library/tools/monitoring-and-evaluation>
- ▶ Pour une réflexion plus générale sur la construction des indicateurs territoriaux, voir le site Cap Bien vivre, et notamment sa rubrique « Construire des boussoles »: <https://capbienvivre.org/>
- ▶ Interactions durables: Indicateurs clés locaux: <https://www.interactions-durables.fr/indicateurs-clés-agenda-2030-local/>